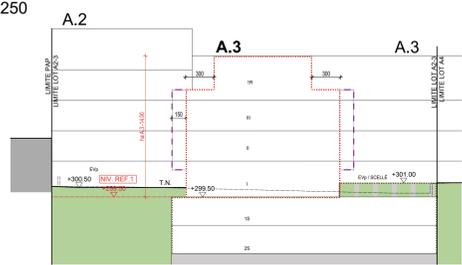


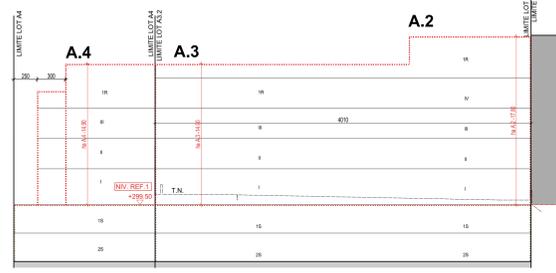
### Coupes PAP Lot A

E 250

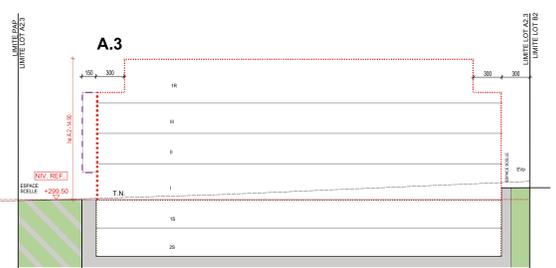


Coupe A-A  
E 250

Coupe B-B  
E 250

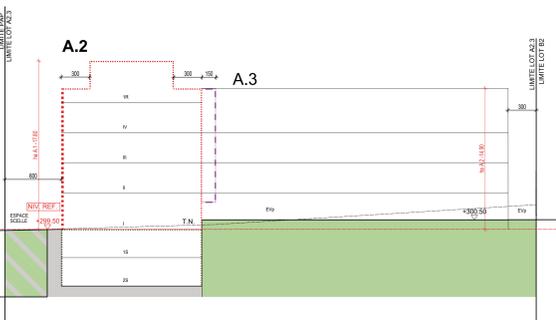


Coupe D-D  
E 250

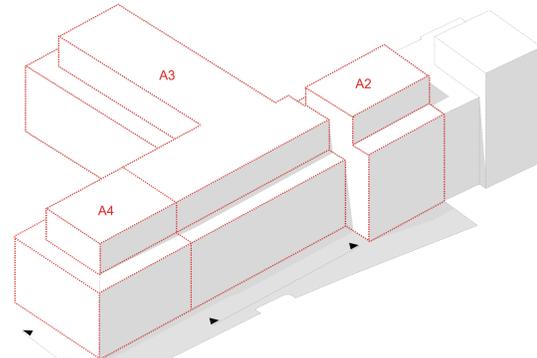


Coupe D-D  
E 250

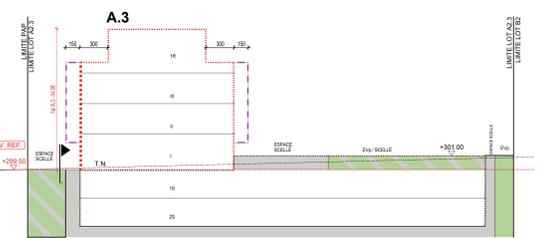
Coupe C-C  
E 250



Coupe C-C  
E 250



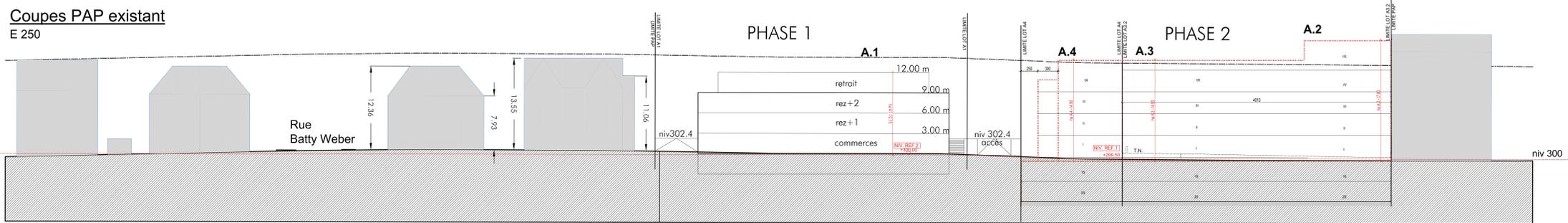
Axonométrie Nord-est Lot A  
E 250



Coupe E-E  
E 250

### Coupes PAP existant

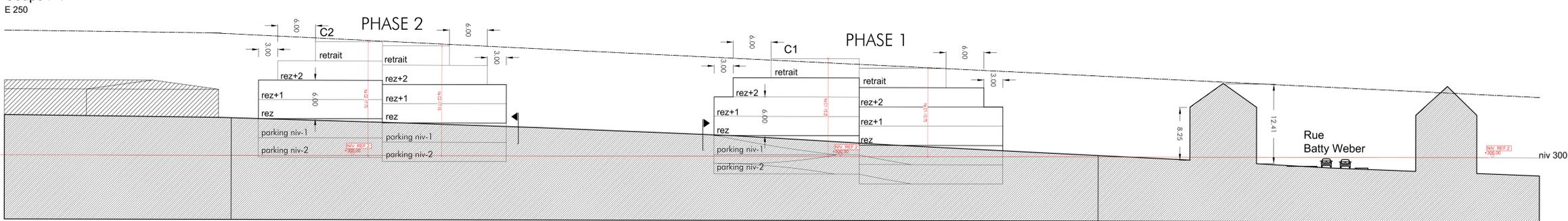
E 250



### Coupe Route de Belvaux

Coupe F-F

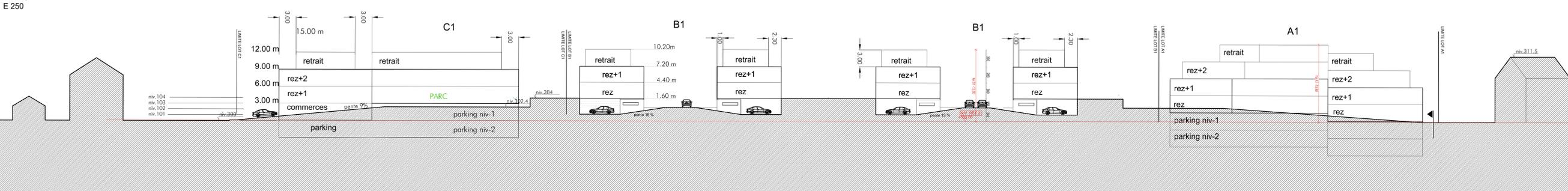
E 250



### Coupe Boulevard Charles de Gaulle

Coupe G-G

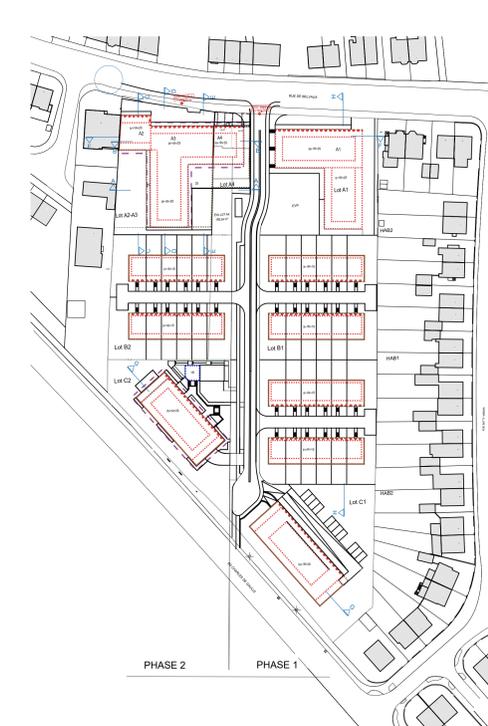
E 250



### coupe de principe longitudinale phase 1

Coupe H-H

E 250



Implantation PAP  
E 1000

### Légende-type du Plan d'Aménagement Particulier

Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol par lot ou par surface constructible

LOT / PLOT	surface du lot (m²)	surface constructible brute (m²)	type et nombre de logements	nombre de niveaux
max	max	max	max	max
min	min	min	min	min

Type, disposition et nombre des constructions : hauteur des constructions (m)

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- - - délimitation des différents zones du PAG

Courbes de niveaux

- terrain existant
- terrain servitude

Nombre de niveaux

- 1.0 - 1.4 : nombre de niveaux permis
- 1.2 - 1.4 : nombre d'étages au rez-de-chaussée
- 1.2 - 1.4 : nombre de niveaux sous combles
- 1.2 - 1.4 : nombre de niveaux et sous-sol

Hauteur des constructions

- max : hauteur de la corniche ou de la toiture
- max : hauteur à l'égouttement de la toiture
- max : hauteur au faite de la toiture

Types, dispositions et nombre des constructions

- max : maisons isolées
- max : maisons jumelées
- max : maisons en bande

Types et nombres des logements

- max : logements de type individuel
- max : logements de type collectif
- max : logements de type collectif

Formes de toiture

- toitures plates
- toitures à versants, toitures d'inclinaison
- orientation au Sud

Gabari des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au rez-de-chaussée
- alignement de surfaces constructibles pour constructions destinées au rez-de-chaussée
- alignement obligatoire pour constructions destinées au rez-de-chaussée
- alignement de surfaces constructibles pour constructions destinées au rez-de-chaussée

Délimitation des lots / îlots

- îlot projet
- terrain cédés ou domaine public existant

Degré de mixité des fonctions

- max : pourcentage minimal en surface constructible brute à affecter au logement par construction
- max : pourcentage minimal en surface constructible brute de logement par construction
- max : pourcentage obligatoire en surface constructible brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espaces vert privés
- espaces vert publics
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur ouvert à tous
- voie de circulation existante
- espace ouvert à tous (hors aire de stationnement)
- espace public (aire cyclable / aire piétonne)
- aire de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbres à moyenne ou haute tige projetés (arbre à moyenne ou haute tige à conserver)
- haies projetées / haies à conserver
- murets projetés / murets à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément SIB ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- réfection à court terme pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende supplémentaire

- zones servitude
- espace vert protégé
- Zone d'écarts aux constructions existantes

**BALLINPITT** ARCHITECTES ASSOCIÉS

187, Rue de Belvaux  
L-4026 ESCH-SUR-ALZETTE

MAIRIE DE BELVAUX

187, Rue de Belvaux  
L-4026 ESCH-SUR-ALZETTE

ADRESSE DU CHANTIER

Modification PAP Couronne de Chêne

PROJET / BATIMENT

PHASE

DOCUMENT

AI17\_PA\_PP2\_GE02

D

ECHILLE 1:200

NUMERO DE PLAN

REPERES INFORMATIQUES

HL = 841 / 1350 (1.14m)

Alplan 2022